Mais, monsieur le président, je n'ai pas pris la parole pour parler de cela; je me borne à dire, en passant, que si l'honorable député continue à énoncer ces idées constructives, nous l'écouterons volontiers et en discuterons avec lui, car chaque idée constructive devrait être prise en considération et, si elle est valable, j'estime que nous devrions essayer de la mettre en pratique.

Nous avons beaucoup parlé du crédit agricole. J'aborderai rapidement un ou deux points secondaires et je passerai à la partie qui, d'après moi, est le point-clef de l'affaire. D'abord, en ce qui concerne le droit d'évaluation, personne n'est plus étonné que moi de constater qu'il faille seulement le prévoir. Mais, en parlant de la question avec le brigadier Rutherford et d'autres fonctionnaires de la Société du crédit agricole, j'ai obtenu d'excellentes raisons pour lesquelles il doit y avoir des frais d'évaluation de prévus. Si je ne les expose pas ce soir, c'est que la plupart des députés se rendent compte, à mon avis, de ce qu'elles représentent. Mais je dirai que les frais d'évaluation sont à l'étude et, comme le savent bon nombre de députés, une bonne partie de ces frais qui sont censés être exigés, ne le sont pas. C'est que bon nombre des gens qui ont eu des entrevues avec les conseillers du crédit agricole et les fonctionnaires sur place ont, après cet entretien, parlé de la question avec le fonctionnaire, qui leur a dit: «Ne présentez pas de demande officielle, parce que, sous cette forme, elle ne sera pas acceptable, si l'on s'en remet à la règle et aux précédents. Par conséquent, tant que vous n'aurez pas fait de petites améliorations çà et là, dans votre programme d'exploitation, ne le soumettez pas ou plutôt ne le soumettez que lorsqu'il sera perfectionné de façon à répondre à nos normes.» Par conséquent, ne vous apitoyez pas trop sur ceux qui sont censés avoir versé ces frais d'évaluation de \$50. Je dirai, en effet, qu'un grand nombre d'entre eux n'en ont même pas versé un seul dollar. Nous leur rendons ce service à titre gratuit, mais il faut prévoir un certain montant.

Le second point que je voudrais mentionner, monsieur le président, est le suivant. Plusieurs députés l'ont déjà exposé. Je pense à la question de volaille. Il s'agit des définitions qui figurent dans le règlement. A l'heure actuelle, la volaille ne figure pas dans ces définitions, de façon à permettre à la Société du crédit agricole de prêter à une exploitation d'aviculture. C'est pourquoi bon nombre de députés m'ont demandé, ces deux dernières années, d'inclure la volaille. Mais le comité se souviendra qu'il y a deux ou trois ans, lors du grand débat au sujet de l'agriculture intégrée, on visait plus particulièrement l'intégration de l'aviculture.

[L'hon. M. Hamilton.]

Au moment où les règlements ont été rédigés, on a décidé d'omettre la volaille, parce qu'elle se prête tellement à la spécialisation, et aussi à l'intégration. Mais nous avons remis la question à l'étude. Je tiens à mentionner, non seulement les députés qui ont pris la parole au cours du débat, mais le nouveau député d'Esquimalt-Saanich qui est arrivé à la Chambre à la dernière Législature, le député de Wellington-Sud, qui m'en a parlé à plusieurs reprises, et, aussi, monsieur le président, le député du Yukon, qui a soulevé la question parce qu'elle touchait à un genre d'exploitation qui convient spécialement aux cultivateurs de sa région. Je mentionnerai encore l'ancien député d'Halton, et le ministre des Finances, de la Nouvelle-Écosse, qui m'a aussi parlé de la question.

Après avoir discuté de cette affaire avec le comité consultatif de la Société du crédit agricole, je crois pouvoir informer le comité que nous avons décidé de modifier les règlements de manière à pouvoir consentir des prêts pour l'élevage de la volaille, mais je vais être très franc avec le comité. Nous nous rendons compte que la Société du crédit agricole n'a pas pour objet d'établir une immense usine agricole, mais d'aider à l'établissement de familles agricoles. Dans certaines régions du Canada-et je signale notamment la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse—il est évident que l'un des rares moyens qui restent à la disposition des fermes familiales pour pouvoir vivre convenablement, c'est d'exploiter des parcs avicoles d'importance moyenne, comprenant de 2,000 à 3,000 poules. Nous avons mis au point, de concert avec des conseillers en la matière, une méthode d'exploiter de façon très efficace un parc avicole permettant à une personne ne possédant pas un grand nombre d'acres et qui ne peut gagner sa vie avec les moyens agricoles ordinaires et traditionnels, de le faire avec l'élevage de la volaille de cette façon-là.

Pour ma part, je ne qualifierais pas ce genre de cultivateur de gros cultivateur, parce qu'il n'a que 2,000 à 3,000 poules. Il faut au moins ce nombre de poules pour assurer un gagne-pain à une famille. Aussi longtemps que la Société du crédit agricole ne mettra pas l'argent des contribuables à la disposition de l'emprunteur pour lui permettre de se lancer dans une grande exploitation qui lui permettra éventuellement de posséder 300,000 poules, alors je crois que nous pouvons en toute sécurité consentir ce genre de prêt.

Mais la Société du crédit agricole considérera la chose comme une façon de permettre à une famille agricole de gagner sa vie seulement jusqu'à un certain point, car la loi sur le crédit agricole interdit de prêter l'argent du gouvernement à des cultivateurs qui n'ont pas